

4 décembre 2008

Avenant à une convention conclue entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)

CAFOM

(Euronext Paris)

Il est rappelé que, le 23 mars 2007, a été conclu un pacte d'actionnaires entre d'une part MM. Manuel Baudouin, Guy-Alain Germon (« les actionnaires Fincar ») et la société par actions simplifiée Financière Caraïbe (« Fincar ») (1) et d'autre part la société Financière HG (2), MM. Hervé Giaoui, Luc Wormser et André Saada (3). Ce pacte a fait l'objet d'un avenant en date du 8 janvier 2008 (4).

Par courrier du 27 novembre 2008, l'Autorité des marchés financiers a été informée de la conclusion, le 25 novembre 2008, d'un nouvel avenant audit pacte d'actionnaires.

Cet avenant stipule que Fincar pourra librement nantir tout ou partie de ses titres CAFOM.

Les autres dispositions du pacte d'actionnaires demeurent inchangées et d'application.

(1) Contrôlée conjointement au plus haut niveau par Monsieur Guy Alain Germon et Monsieur Manuel Baudoin.

(2) Détenue par M. Hervé Giaoui et son fils Yoni Giaoui.

(3) Cf. D&I 207C0658 du 12 avril 2007.

(4) Cf. D&I 208C0106 du 17 janvier 2008.